

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEUILLY-PLAISANCE

Nombre de membres composant
le Conseil Municipal : 35

SEANCE ORDINAIRE DU 09 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 09 octobre à dix-neuf heures trente, les Membres du Conseil Municipal de Neuilly-Plaisance, légalement convoqués par Monsieur Christian DEMUYNCK, Maire, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous sa présidence, à la suite de la convocation qui leur a été adressée le 03 octobre 2024.

ÉTAIENT PRESENTS :

M. DEMUYNCK, Mme LAMAURT, M. MALAYEUDE, Mme MAZDOUR, M. VALLEE, Mme BOILEAU, M. BUTIN, Mme PONZIO-REFATTI, M. MARTINACHE, Mme CHOLET, M. TOURE, M. PIAT, M. BERTHIER, M. GIBERT, Mme HENNECHART, Mme FUENTES, Mme PONCHARD, M. TAGLANG, Mme ALI, M. LECHUGA, Mme JARY, Mme YILMAZ, M. RIGAULT, M. PEREIRA, Mme BRECHU, Mme REYNAUD, M. FREMIN, M. SAUNIER.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme FAGIANI donne pouvoir à Mme BOILEAU
M. BENAICHE donne pouvoir à M. MARTINACHE
Mme DIAS donne pouvoir à M. TOURE
Mme SUCHOD donne pouvoir à M. SAUNIER.

ÉTAIENT ABSENTS :

M. BOURZIK, Mme GRIMAUD, M. ASSAS.

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. MALAYEUDE.

N°2024.10.50 – Recours au Service Civique.

Sur présentation de Madame Catherine HENNECHART, Conseillère Municipale chargée de la Culture et du Conseil des Jeunes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L.2121-29,

Vu la loi du 10 mars 2010 instituant le service civique,

Considérant le dispositif du service civique et ses modalités de mise en œuvre,

Considérant que la Ville de Neuilly-Plaisance souhaite recruter un service civique afin de contribuer à l'animation du cinéma La Fauvette et notamment pour le public enfant/adolescent., mais également pour épauler l'équipe sur les animations récurrentes et ponctuellement participer à des actions de la Micro-Folie,

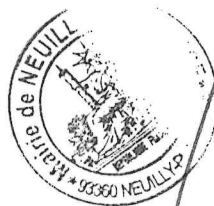
Considérant l'avis favorable de la Commission Municipale de la Culture, de l'Emploi, de la Jeunesse, de la Formation et de la Vie des Quartiers en date du 07 octobre 2024,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
PAR 28 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS**

ARTICLE 1 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à introduire un dossier de demande d'agrément au titre de l'engagement dans le dispositif du Service Civique auprès de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS).

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat d'engagement de Service Civique avec le/la volontaire, tel que défini par la loi du 10 mars 2010 et ses décrets d'application.

Christian DEMUYNCK
Maire



Jean-Philippe MALAYEUDE
Secrétaire

